

AFFAIRE N° 2

SUBVENTIONS à divers:

- a) Amicale Réunionnaise des Anciens Elèves de l'Enseignement Technique
- b) Association de l'Union Fraternelle au Décès
- c) Fédération Départementale des Conseils des Parents d'élèves
- d) Les Eclairs de France, Association "aique du Scoutisme Français

LE MAIRE. - Messieurs, nous avons reçu un certain nombre de demandes de subventions, mais malheureusement notre situation budgétaire ne nous permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes.

C'est ainsi que M. le Président de l'Amicale Réunionnaise des Anciens Elèves de l'Enseignement Technique a sollicité de la Commune une participation de l'ordre de 1.500.000 F pour permettre de terminer la construction d'un bâtiment. Si utile que soit cette oeuvre il ne peut être envisagé cette année d'inscrire l'inscription au budget municipal à une telle dépense. Il en sera, malheureusement, de même pour bien d'autres Sociétés ou Associations.

Cependant, je vous demande de maintenir ou de réduire certaines subventions attribuées lors d'une délibération antérieure,

Société Ouvrière .....	200.000.-
Théâtre de l'Union Culturelle ..	50.000.-
Clique et harmonie .....	300.000.-
Office des Sports .....	25.000.-
Office Social .....	25.000.-
Union Fraternelle .....	25.000.-
Foire-Exposition .....	25.000.- (pour frais d'études).

Après échange de vues, à l'unanimité, le Conseil décide d'inscrire au budget de 1961 les subventions ci-dessus.